



La préparation à la Certification québécoise en mesures d'urgence et sécurité civile

Webinaire du 16 mars 2018

Conférenciers: Nicolas Chebroux, CEM, CGU, Président du Comité de Certification
Steve Boivin, AMU, Membre du Comité de Certification



La certification

- La certification en mesures d'urgence et sécurité civile constitue un programme de reconnaissance professionnelle élaboré par l'Association de sécurité civile du Québec, à la demande et en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Les exigences du programme s'appuient sur les lois, règlements et meilleures pratiques en vigueur au Québec, au Canada et à l'international.
- Le Comité de certification responsable d'évaluer les portfolios rassemble des experts ou praticiens reconnus dans le milieu.
- Le portfolio sur lequel s'appuie la certification se compose de documents et références pouvant faire l'objet de vérification.
- La certification se renouvelle aux 5 ans sur la démonstration de formation continue et de réalisations au cours de la dernière période. Ceci atteste que la personne certifiée demeure qualifiée.



Niveaux de certification

	Associé en mesures d'urgence (AMU)	Qualifié en mesures d'urgences (QMU)	Certifié en gestion des urgences (CGU)
Éléments-clés	Connaissances démontrées	Participation active Réalizations reconnues	Rayonnement externe Leadership et partenariat affirmés
Connaissances	Examen AMU réussi	Examen AMU réussi	Examen CGU réussi
Expérience minimale	s.o.	3 ans	10 ans
Formation académique⁽¹⁾	s.o.	DEP, AEC, DEC	Baccalauréat
Formation professionnelle	s.o.	50 heures MUSC	100 h MUSC + 50 h Gestion
Engagements⁽²⁾	s.o.	4 engagements	6 engagements
Membres associés, Colloques, Bénévolat, Leadership, Conférencier, Formateur, Publications, Prix, Accréditation, Autres.			
Réalisations	s.o.	4 dimensions	5 dimensions
Prévention, Préparation, Intervention, Rétablissement, Gestion/Coordination, Communication.			

⁽¹⁾ Équivalences possibles

⁽²⁾ Les catégories Engagements et Réalisations sont complémentaires et dans certaines situations, un même événement peut être considéré dans les 2 catégories.



Avantages de la certification

- ✓ Se situer dans le milieu pluridisciplinaire, interorganisationnel et multijuridictionnel des mesures d'urgences / sécurité civile (MU/SC)
- ✓ Faire reconnaître et valoriser vos compétences, réalisations et formations
- ✓ Passer à travers un processus rigoureusement élaboré et appliqué
- ✓ Éventuellement vous ouvrir des portes à court et long terme
- ✓ S'enrichir de "l'expérience" de la certification pour:
 - renforcer votre compréhension globale de la gestion des urgences
 - développer des initiatives qui intègrent plus et mieux vos partenaires
 - bénéficier d'une feuille de route claire pour progresser efficacement
- ✓ **Contribuer à la professionnalisation et à la qualité des MU / SC**



Processus de certification

Demande de certification et examen écrit

Examen réussi: Certification AMU

Préparation et dépôt du portfolio QMU & CGU

Évaluation du portfolio par le comité de certification

Remise officielle des certificats



1ère étape: L'examen écrit

- But: Confirmer le niveau de connaissance des candidats
- 2 niveaux d'examens
 - Examen d'entrée en vue d'obtenir la certification AMU ou QMU
 - Examen avancé en vue d'obtenir la certification CGU
- Durée: 2 heures (notes ou documents de références non permis)
- Note de passage de 70%
- Les questions sont de type choix multiple ou phrases à compléter
- Les questions émanent de documents de référence québécois et canadiens. Il s'avère essentiel de bien maîtriser l'ensemble de ces documents



Principaux domaines de compétence en sécurité civile et gestion des urgences

Adaptés des compétences identifiées par l'International Association of Emergency Managers (IAEM)

- Législation et compétences
- Analyse et gestion des risques et répercussions
- Prévention et atténuation
- Planification
- Alertes et télécommunications
- Centres de décision d'urgence
- Gestion d'intervention
- Procédures opérationnelles
- Gestion des ressources
- Installations et logistique
- Formation et entraînement
- Exercices, évaluation et retour d'apprentissage
- Communication de crise et information publique
- Continuité des opérations
- Finance et administration



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE GOUVERNEMENTAUX QUÉBÉCOIS

La liste suivante s'applique à tous les niveaux

- Loi sur la sécurité civile
- Vers une réforme en matière de sécurité civile au Québec
- Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024
- Concepts de base en sécurité civile
- Approche et principes en sécurité civile
- Gestion des risques en sécurité civile
- Cadre de coordination de site de sinistre au Québec et son annexe sur les mandats d'enquête
- Introduction à la conception d'exercices



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE GOUVERNEMENTAUX QUÉBÉCOIS

La liste suivante s'applique à tous les niveaux

- Planifier la réponse au sinistre : Guide à l'intention des municipalités et définitions en sécurité civile
- Manuel du bénévole en sécurité civile
- Trousse d'information pour le coordonnateur municipal en sécurité civile
- Plan national de sécurité civile
- Programme général d'aide financière lors de sinistres
- Guide en gestion de la continuité des opérations



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE GOUVERNEMENTAUX CANADIENS

La liste suivante s'applique à tous les niveaux

- Loi sur la gestion des urgences
- Un cadre de sécurité civile pour le Canada (2^{ième} édition)
- Système national d'intervention d'urgence
- Guide des mesures d'urgence 2012 (CANUTEC)
- Habillement de secours
- Hébergement de secours
- Services personnels
- Service de centre d'accueil
- Alimentation de secours



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE GOUVERNEMENTAUX CANADIENS

La liste suivante s'applique au niveau CGU seulement

- Loi sur les mesures d'urgence
- Plan fédéral d'intervention d'urgence
- Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes du Canada
- Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles
- Stratégie de résilience aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et à l'explosif pour le Canada
- Agence de la santé publique du Canada – Guides de services aux sinistrés



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE GOUVERNEMENTAUX QUÉBÉCOIS

Liste suivante s'applique seulement au niveau CGU

- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Loi sur le développement durable



Conseils au niveau de la préparation à l'examen

Pour tous les niveaux

- Étudier les documents de référence
- S'assurer de bien comprendre les concepts fondamentaux du domaine
- Discerner les mandats des principales structures gouvernementales
- Approfondir les dimensions qui nous sont moins familières

Pour le niveau CGU

- Analyser l'application pratique des concepts et approches
- Identifier les forces et faiblesses actuelle du milieu
- Décrire des approches réalistes de renforcement de la résilience organisationnelle et sociétale



2e étape: La préparation du portfolio

- But: Confirmer le niveau d'expérience
- Requis pour l'obtention de la certification de niveau QMU et CGU
- Le candidat doit faire la **démonstration** de ses connaissances, compétences, réalisations et engagements en mesure d'urgence et sécurité civile.
- Utilisation du formulaire d'application pour la préparation et la présentation du portfolio
- Le portfolio se compose de documents et références pouvant faire l'objet de vérifications.
- Date limite pour le dépôt = **1^{er} mai de chaque année**



Sections du portfolio

Présentation du candidat

Engagement

Réalisations

Narration ou étude de cas



Présentation du candidat

A. Le cheminement de travail professionnel

- Description de fonction actuelle ou des fonctions occupées au cours des 3 (QMU) ou 10 (CGU) années d'expérience requises (CV ou sommaire non suffisant)
- Description de la participation à des exercices et à des situations d'urgence

B. Références

- Références écrites de trois personnes (selon les critères)
- Peuvent être contactés par les membres du comité de certification



Présentation du candidat

C. Formation académique

- Copie des diplômes ou attestations académiques pertinentes
- Pré-requis:
 - QMU: DEP, AEC, DEC
 - CGU: diplôme universitaire (équivalence possible pour les années d'expérience)

D. Formation professionnelle

- Heures de formation liées à la sécurité civile et qui n'ont pas été utilisés dans le cumul des heures de formation académique (description et attestations)
- Pré-requis:
 - QMU: 50 heures en mesures d'urgence et sécurité civile
 - CGU: 100 heures en mesures d'urgence / sécurité civile et 50 heures en gestion



Engagement

Le candidat doit **démontrer** son engagement en lien avec **les mesures d'urgence et la sécurité civile** dans 4 catégories pour le niveau QMU, et 6 pour le CGU dans les 10 dernières années

1. Membre
2. Congrès, conférences, colloques ou ateliers
3. Bénévolat
4. Leadership
5. Conférencier
6. Formateur
7. Publications
8. Prix ou récompenses
9. Accréditations
10. Autres



Réalisations

Le candidat doit faire la **démonstration** de ses réalisations et **produire la documentation pertinente** dans 4 domaines pour le niveau QMU et 5 pour le CGU :

- Prévention
- Préparation
- Intervention
- Rétablissement
- Leadership, gestion et coordination
- Communication et promotion



Narration de l'expérience pratique ou étude de cas

But: le candidat doit démontrer sa connaissance générale de toutes les dimensions de la sécurité civile et qu'il a bien intégré dans sa pratique les grands principes et règles de la profession.

Exceptionnellement, un candidat de 3 ou même de 10 ans d'expérience qui n'aurait pas vécu d'expériences significatives pourra justifier sa candidature en rédigeant une étude de cas en réponse aux scénarios qui lui auront été soumis.



3e étape: L'évaluation du portfolio

- Séance annuelle de revue des portfolios par les membres du comité
- Comité composé d'experts ou praticiens reconnus en mesures d'urgence et sécurité civile et provenant de secteurs/milieus variés
- Évaluation fondée sur la qualité de l'information présentée et la documentation soumise
- Mentorat possible suite à une demande écrite du candidat au secrétariat



Comité de certification

- **Nicolas Chebroux, Président du Comité de certification**, Spécialiste Gestion des urgences, Office national de l'énergie et Intervenant d'urgence international, Mouvement Croix-Rouge
- **Audrey Asselin, Représentante des municipalités**, Chef de division Sécurité civile, Service de Police, Ville de Laval
- **Steve Boivin, Représentant du Ministère de la Sécurité publique**, Conseiller expert et Adjoint aux opérations, Direction des opérations, Direction générale de la Sécurité civile et de la Sécurité incendie
- **Yves Després, Représentant de la Sécurité publique**, Directeur Général adjoint à la Sécurité publique, Ville de Lévis
- **Michel C. Doré, Représentant des Institutions d'enseignement supérieur**, Professeur associé École Nationale d'Administration publique (ENAP)
- **Jean Mélançon, Représentant de l'Association des chefs en Sécurité incendie du Québec (ACSIQ)**, Directeur du Service de Sécurité Incendie de l'Agglomération de Longueuil
- **Dr. Martin Sanfaçon, Représentant des membres certifiés et des OBNL**, Responsable des relations publiques et Directeur des services médicaux et de l'aide aux sinistrés au S.I.U.C.Q.



Remise des certifications





Calendrier des activités de certification 2018

Date	Heure	Description	Lieu
16 mars 2018	12h à 13h	La préparation à la Certification	Webinaire / Montréal
1er mai 2018	23h59	Date limite de dépôt des portfolios pour l'évaluation 2018	N/A
15 juin 2018	9h30 à 11h30	Examen de certification	Montréal
22 octobre 2018	13h30 à 15h30	Examen de certification	Québec (Colloque SC)
22 ou 23 octobre 2018	À déterminer	Remise officielle des certifications - cohorte 2017/2018	Québec (Colloque SC)

- Pour s'inscrire: <http://www.ascq.org/index.php/certification>
- Ou par courriel: secretariat@ascq.org



Questions ?